

PROCES VERBAL  
Conseil Municipal du 27 avril 2009

**L'an deux mille neuf, le vingt sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de LESCHAUX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard COLLOMB, Maire.**

PRÉSENTS :

M. Collomb Gérard,  
M. Lombart Christian, M. Bak Frédéric, M. Rugh Jean, M. Bollard Alain, M. Dussollier Laurent, M. Fargeas Gérard, Mme Collomb Colette, Mme Fossat Chantal, Mme Girolet Marie-Hélène, Melle Lyonnaz-Perroux Valérie.

ABSENTS EXCUSES :

Date de convocation du Conseil Municipal: le 23/04/2009

Date d'affichage : le 23/04/2009

Monsieur Christian LOMBART : secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- de rajouter à l'ordre du jour les avenants pour les travaux de la mairie, salle d'animation, garage communal et bibliothèque,
- de remplacer le point : la Taxe Locale par : mise en place de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.)

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS**

Monsieur BOLLARD Alain, correspondant défense, propose au Conseil Municipal d'accorder au SOUVENIR FRANÇAIS une subvention de 30 €.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 30 € en faveur du SOUVENIR FRANCAIS.*

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION ADEL**

Monsieur LOMBART Christian informe le Conseil Municipal que l'association Adel demande une subvention d'un montant de 300 € pour l'achat et l'installation d'un convecteur électrique dans le bureau de l'association.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 300 € en faveur de l'association Adel.*

**SUBVENTION pour Les Jeunes Agriculteurs des Vallées du Lac**

Monsieur COLLOMB Gérard informe le Conseil Municipal que l'association des Jeunes Agriculteurs des Vallées du Lac demande une subvention pour l'organisation d'un concours inter-races. Il propose au conseil de leur accorder une subvention de 100 €.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 100 € en faveur de l'association Les Jeunes Agriculteurs des Vallées du Lac.*

**REALISATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC A USAGES MULTIPLES (MAIRIE/SALLE POLYVALENTE/GARAGE COMMUNAL/BIBLIOTHEQUE) AVENANT N° 1 POUR MAITRISE D'OEUVRE, LOTS N° 05 ET N° 12 et AVENANT N° 2 LOT N° 07.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les caractéristiques du marché initial autorisé par délibération en date du 26 janvier 2007, qui consistait en la réalisation d'un équipement public à usages multiples (mairie, salle polyvalente, garage communal et bibliothèque).

Les avenants concernent les entreprises titulaires des marchés de travaux suivants :

Lot	Entreprise
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>ROUSSEAU Pascal Architecte DPLG</b>
<b>05 Menuiseries Extérieures - Serrurerie</b>	<b>VALLANZASCA</b>
<b>07 Parquet</b>	<b>CHAUVIN</b>
<b>12 Plomberie - sanitaires - ventilation-traitement d'air</b>	<b>BOZON</b>

Les marchés initiaux ont été notifiés aux entreprises le 15 mars 2007. Le montant total des marchés s'élève à la somme de 944 602,31 € HT.

**Les montants initiaux des marchés des lots 05-07-12 et Maîtrise d'œuvre sont de :**

Lot	Entreprise	Montant HT
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>ROUSSEAU Pascal Architecte DPLG</b>	<b>90 158.00 €</b>
<b>05 Menuiseries Extérieures -Serrurerie</b>	<b>VALLANZASCA</b>	<b>55 139.00 €</b>
<b>07 Parquet</b>	<b>CHAUVIN</b>	<b>15 064.44 €</b>
<b>12 Plomberie - sanitaires -ventilation - traitement d'air</b>	<b>BOZON</b>	<b>71 024.31 €</b>

L'objet de ces avenants est lié à l'adaptation en cours de chantier.

L'incidence financière de ces avenants se présente ainsi :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant n°1 HT	Avenant n°2 HT	Montant final HT
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>ROUSSEAU Pascal Architecte DPLG</b>	<b>90 158.00 €</b>	<b>34 275.79 €</b>		<b>124 433.79 €</b>
<b>05. Menuiseries Extérieures -Serrurerie</b>	<b>VALLANZASCA</b>	<b>55 139.00 €</b>	<b>-10 002.40 €</b>		<b>45 136.60 €</b>
<b>07. Parquet</b>	<b>CHAUVIN</b>	<b>15 064.44 €</b>	<b>-2 071.44 €</b>	<b>-435.23€</b>	<b>12 557.77 €</b>
<b>12. Plomberie - sanitaires - ventilation - traitement d'air</b>	<b>BOZON</b>	<b>71 024.31 €</b>	<b>-5 845.58 €</b>		<b>65 178.73</b>

Les avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres réunie le lundi 27 avril 2009 à 19h30 qui a émis un avis favorable,

*après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- *accepte l'avenant n° 1 concernant la maîtrise d'œuvre pour un montant de 34 275,79€ HT portant le marché à 124 433,79€ HT*
- *accepte l'avenant n° 1 du lot n° 05 Menuiseries Extérieures -Serrurerie pour un montant de 10 002,40€ HT portant le marché à 45 136,60€ HT*
- *accepte l'avenant n° 2 du lot n° 07 Parquet pour un montant de - 435,23€ HT portant le marché à 12 557,77€ HT*
- *accepte l'avenant n° 1 du lot n° 12 Plomberie – sanitaires –ventilation - traitement d'air pour un montant de - 5845,58€ HT portant le marché à 65 178,73€ HT.*

#### **DELIBERATION INSTAURANT LE PRINCIPE DE LA P.V.R. SUR LA COMMUNE DE LESCHAUX**

**Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;**

**-Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;**

**-Considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés ;**

**-Considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;**

*Le Conseil Municipal décide,*

***d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.***

#### **CHANGEMENT DE CERTAINS PANNEAUX DE LIEU DIT DE LA COMMUNE**

Monsieur Jean RUPH informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer certains panneaux de lieu dit, plus précisément « au Pommier » et « Thovet », panneaux de signalisation et de sécurisation, là où il y a passage de troupeaux. Le montant estimatif de ces travaux est de 1 230 € HT.

Monsieur le Maire demande de voir avec les différents agriculteurs de la commune pour la mise en place des panneaux de sécurisation.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la décision d'améliorer le parc de signalisation et de sécurisation de la commune.*

#### **CHALET D'ACCUEIL DE LA COMBE DU VILLARD**

Monsieur le Maire fait un bref historique sur la construction du chalet et de sa mise à disposition par convention au SIPAS. Cette convention est arrivée à échéance fin 2008. Le SIPAS souhaite construire un chalet d'accueil à côté ayant pour vocation une salle hors sac + location de matériel. Monsieur le Maire souhaite qu'il n'y ait qu'une seule personne qui gère ces deux bâtiments. Il propose que le SIPAS continue à gérer le chalet et que celui s'engage à effectuer les divers travaux de rénovation. Si celui-ci est d'accord, une nouvelle convention

sera signée.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité pour que le SIPAS continue à gérer le chalet tout en s'engageant à réaliser les divers travaux et qu'une nouvelle convention soit signée.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur LOMBART (interlocuteur de l'office du tourisme) informe Monsieur DUSSOLLIER Laurent (représentant du SIPAS) que l'Office du Tourisme de la rive gauche du lac d'Annecy regrette le manque de contact et d'information de la part du SIPAS en ce qui concerne la station du Semnoz. Il en est de même pour le Parc Naturel Régional des Bauges.

Il donne également les informations suivantes :

- projet de restructuration des offices du tourisme du tour du lac , le but étant qu'il n'y ait plus qu'un office du tourisme.
- mise à disposition d'un composteur pour la cantine de Leschaux par la Communauté de Communes.
- une demande de réunion par les communes du bas a été faite afin de débattre sur les statuts de la Communauté de Communes. Elles aimeraient plus d'élus afin que la représentation des communes soit proportionnelle au nombre d'habitants.
- Le ramassage des ordures ménagères se fera désormais le jeudi pour toute la commune.

Mademoiselle LYONNAZ-PERROUX Valérie fait part de la demande de certains habitants sur leur souhait de la mise à disposition d'un terrain par la commune pour faire un jardin ou un potager. Un cahier des charges devra être élaboré afin de clarifier au mieux cette mise à disposition.

La municipalité va réfléchir à ce projet et voir le site le mieux approprié.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ODDOS doit démonter son abri pour animaux en bord de route et que pour le moment la commune ne peut lui proposer de solution.

Monsieur BOLLARD Alain propose deux solutions pour la rénovation du monument aux morts :

- soit un nouveau monument, mais qui serait le même que dans la plupart des communes, pour un coût prévisionnel de 15 000€ HT
- soit garder l'existant et faire uniquement une rénovation pour un coût prévisionnel de 2000 € HT . Pour l'instant un seul devis pour cette solution , un autre devrait arriver.

La séance est levée à 23h00.